



Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 12 février 2009)

YJ CHOI (Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire) : Bonjour mesdames et messieurs de la presse, chers collègues et amis. Le processus d'identification et d'enrôlement a franchi le cap de 4,6 millions de personnes et s'est déroulé sans incidents majeurs. C'est une avancée historique. Si les tendances actuelles se confirment, l'opération peut être achevée au printemps 2009. L'ONUCI félicite les dirigeants et le peuple ivoiriens pour ce progrès remarquable. Dans cette perspective, il serait utile que le chronogramme électoral, qui comporte cinq étapes, puisse être établi le plus tôt possible. Ce chronogramme est crucial non seulement pour maintenir la dynamique actuelle mais aussi pour permettre une planification rationnelle et ainsi éviter d'accumuler des retards. Il y a des données disponibles nous permettant d'envisager un chronogramme rationnel dès maintenant. Voici les cinq étapes incompressibles et leur durée approximative: Premièrement, La liste électorale provisoire: Après l'achèvement de l'opération d'identification, la liste électorale provisoire sera disponible, donc au printemps 2009. La deuxième étape concerne la liste électorale définitive : l'apurement des contentieux sur la liste provisoire afin de produire la liste définitive, la loi prévoit trois mois, mais le Cadre Permanent de Concertation, lors de sa réunion tenue à Ouagadougou le 24 janvier 2008, a déjà prévu de raccourcir ce délai. Troisièmement, La confection des cartes d'identité ainsi que des cartes d'électeur: six semaines sont prévues pour cette étape. Quatrième étape, La distribution des cartes et la mise en place du matériel et des accessoires électoraux dans les 11.000 lieux de vote: quelques semaines seront nécessaires pour cette étape. La Cinquième étape concerne La campagne électorale présidentielle: lors des scrutins précédents, cette étape avait duré deux semaines.

Il reste bien entendu qu'il est du ressort de la Commission Electorale Indépendante d'établir le nouveau chronogramme. Dans l'intérêt du peuple Ivoirien ainsi que de celui de la communauté internationale, et aussi conformément à la résolution 1865 du Conseil de Sécurité du 27 janvier 2009, l'ONUCI demande à la CEI de publier, sans tarder, un nouveau chronogramme électoral afin de ne pas compromettre la dynamique du processus de sortie de crise. Pour leur part, la communauté internationale et l'ONUCI continueront d'apporter leur soutien pour faire de la sortie de crise une réalité. Je vous remercie.

Hamadoun Touré (Porte-parole) : Merci M. Choi. Nous allons maintenant ouvrir la série de questions-réponses. Je vous prie de vous identifier en indiquant votre nom et l'organe que vous représentez ici.

Paulin Zobo (Fraternité Matin) : Bonne année 2009 à M. Choi puisque je crois que c'est la première fois qu'on se rencontre . Nous souhaitons que sa mission soit un succès en Côte d'Ivoire. La question du chronogramme, cela fait

quelques mois que M. Choi en parle. Il a rencontré les acteurs politiques ivoiriens, le facilitateur ainsi que la CEI. J'aimerais donc savoir quel est le problème aujourd'hui qui ne permet pas de fixer un chronogramme. Qu'est ce qu'au cours de ces rencontres vous avez pu retenir. Quel est l'obstacle majeur qui impose qu'on ne puisse pas connaître le chronogramme comme vous le souhaitez immédiatement ?

YJC: Merci pour vos vœux. Je vous souhaite également une très bonne année 2009. Et que l'année 2009 vous apporte beaucoup de bonheur. Merci. Le chronogramme dont on parle doit normalement comporter une date précise. Mais comme vous le savez, avoir une date précise pour l'élection présidentielle peut prendre du temps. En attendant cette échéance, on pourrait très bien établir un chronogramme avec des périodes qui comportent ces cinq étapes. Cela permettra aux candidats, aux ivoiriens, à la communauté internationale, d'envisager de planifier leurs activités. Sans cela, on est dans le noir. On n'a aucun indice, aucune indication, aucune prévision pour planifier nos activités. J'espère bien qu'on pourra avoir très bientôt, sans délai, un chronogramme avec des périodes. Pas nécessairement avec une date précise puisque pour cette précision, on doit attendre quelques temps. Je ne vois aucune raison qui empêcherait de partager dès maintenant un chronogramme avec des périodes qui comprend ces cinq étapes et qui nous permettra de prévoir l'avenir.

Yacouba Doumbia (L'Inter) : *Lorsque le Représentant spécial citait les cinq étapes, on n'a pas vu le cas de ceux qui sont en train d'être enregistrés dans le cadre de la reconstitution des registres de l'état civil. Que sera-t-il de leur cas, surtout que les autorités annoncent qu'il y aura une séance de rattrapage.*

YJC : C'est une excellente question. Les cinq étapes comme vous dites commencent avec l'achèvement de l'identification. La reconstitution des registres de l'état civil intervient avant l'achèvement de l'identification. Donc cela doit se terminer avec l'identification. Les cinq étapes commencent après l'identification.

Joseph Titi (Le Quotidien) : *Je voudrais revenir à la question du confrère de Fraternité Matin. Il me semble que vous n'y aviez bien prêté attention. Quels sont les problèmes ? Pourquoi aujourd'hui, ce que vous réclamez à la CEI n'est pas encore réalisé ? Deuxième petite chose, quand vous parlez de printemps, je voudrais que nous soyons beaucoup plus trivial sur la question, cela correspond à quel mois ? Et puis finalement, le chronogramme avec périodes, qu'est ce que ça change de tout ce qui a été prévu depuis sur la question qui concerne le processus*

YJC : Je suis tout comme vous, moi-même, curieux de savoir pourquoi on ne peut pas avoir un chronogramme avec des périodes. S'agissant de la deuxième question, le printemps, tout le monde le sait, commence en mars, l'été en juin, l'automne commence en septembre et l'hiver en décembre. Et chaque saison dure trois mois. Le changement, c'est que comme vous le savez, l'année dernière on avait une date précise : le 30 novembre 2008. C'était une cible avec laquelle on a pu travailler et pousser le processus. On a réalisé pas mal de choses l'année dernière notamment le lancement de l'identification. C'est une avancée historique et stratégique. Sans cible, sans date, sans période, on ne peut vraiment pas pousser comme il faut. Mais comme je vous l'avais dit, on pourra attendre avant d'avoir une date précise mais cela n'empêche pas qu'on puisse avoir un chronogramme avec les périodes qui nous donne les références avec lesquelles on peut travailler, planifier nos activités.

K Parfait (Soir Info) : Je voudrais savoir si la publication d'un chronogramme est une condition pour que l'ONUCI ou la communauté internationale apporte son soutien financier à l'ensemble du processus.

YJC : C'est une question à laquelle il n'est pas très difficile de répondre. Cela va faciliter nos efforts pour apporter notre assistance. Avec les cinq étapes, on pourra savoir exactement où est ce qu'on va intervenir, on pourra donc planifier plus facilement nos efforts, puisqu'on doit faire des appels d'offre dans certaines choses, la mobilisation des finances, des ressources matérielles, logistiques, si on a des périodes, cela va faciliter nos efforts dans le soutien et l'assistance.

PZ : Je reviens sur ma question de tout à l'heure. Je voudrais savoir si ce que vous avez indiqué vous-même en parlant de printemps, d'été, est-ce que ce ne sont pas des périodes, ce n'est pas déjà un chronogramme que vous avez-vous-même plus ou moins déjà présenté au premier ministre, et à la CEI ? Quelle a été sa réaction par rapport au délai que vous avez-vous-même indiqué ? Ma deuxième question est relative à l'appréhension, c'est à dire à la peur que peuvent avoir les autorités ivoiriennes d'avancer des périodes qui vont encore être rejetées par la suite, et ce sera un problème de crédibilité vis-à-vis de l'ONU. N'est-ce pas la crainte qui fait qu' il préfère être prudent ? Ma troisième et dernière question est relative à la reconstruction des registres d'état civil dont le lancement a eu lieu il y a environ plus de deux semaines. Mais à ce jour le travail n'a pas encore commencé techniquement sur le terrain. Alors ne craignez-vous pas que cela ne mette plus de temps qu' il ne faut alors qu' on avait fixé le délai au 28 février ? Je vous remercie.

YJC : Merci pour vos trois questions. La communauté internationale et l'ONUCI sont là pour vous assister. Donc nous ne planifions pas ; nous ne fixons ni l'échéance, ni le chronogramme électoral. Ce que je vous ai dit ce sont des données disponibles, des fait déjà connus par tout le monde. Je rassemble les faits disponibles que je partage avec vous et demande à la CEI d'établir un chronogramme sur la base de son autorité, puisque nous n'avons pas autorité pour établir un chronogramme. Seule la Commission Electorale Indépendante dispose de cette autorité. Donc nous avons besoin de cette autorité pour avoir une certaine assurance afin d'apporter un meilleur soutien.

Deuxième question, les appréhensions de produire un chronogramme. On comprend très bien cette réticence; elle est valable quant il s'agit de la date précise puisqu'en 2008, on a publié une date qui n'a pas été respectée, donc cette fois-ci, tout le monde pense que si on a une date, celle-ci doit être respectée. Mais cela n'empêche un chronogramme avec des périodes qui comportent les 5 étapes incontournables, et que connaît tout le monde déjà. Il ne peut donc y avoir des appréhensions à ce niveau.

S'agissant de la reconstitution des registres d'état civil, toutes les autorités ont confirmé qu'elle pourrait s'achever en même temps que l'identification.

YD : Ma question, est relative au financement. Aujourd'hui, on évoque une question d'argent pour ne pas fixer le chronogramme. La CEI dit qu'il n'y a pas d'argent et qu'il faut d'abord réunir les fonds. Au niveau de l'ONUCI, quel est votre apport afin que cette question soient résolues?

YJC: Le financement est une question très importante . Mais je voudrais rappeler que le chef du gouvernement, M. [Guillaume] Soro, a déclaré publiquement et officiellement que le financement était bouclé pour les élections. Il y a quelques mois

je pense que c'était en juillet. Le financement est bouclé mais il n'empêche que le gouvernement rencontre de nouvelles difficultés à cause de la conjoncture internationale.

Au début, la division des responsabilités confiait au gouvernement le financement de l'identification. Par la suite, en raison des difficultés, la communauté internationale, notamment l'Union Européenne, a décidé d'apporter une assistance financière pour l'identification. Donc ça marche très bien. Pour ce qui est des élections, je rappelle qu'il y a 50 millions de dollars dans le Basket Fund pour les élections. Je ne crois donc pas que le financement soit un obstacle majeur pour le bon déroulement du processus d'identification et pour les élections.

Alexis Tannoh (Le Jour Plus) : Hier, il y a un responsable de la CEI qui a laissé entendre qu'il y avait certaines zones qui sont difficilement accessibles, les obligeant à louer des véhicules pour y aller. Sur ce point, l'ONUCI avait promis apporter son appui logistique pour leur permettre de faire leur travail. Je voudrais savoir si l'appui de l'ONUCI continue ? Qu'en est-il exactement ?

YJC: Nous avons constaté qu'il y avait des problèmes à cause du manque de moyen de transport, c'est pour cela que nous avons lancé l'Opération Transport mobilisant tous nos véhicules. Nous avons même réquisitionné tous les véhicules utilisés au siège central. J'ai aussi ordonné aux militaires et à la police ainsi qu'aux civils en dehors d'Abidjan de mettre à la disposition des Ivoiriens qui travaillent pour les élections et l'identification, tous leurs véhicules, voitures pour transporter le matériel. Nos bateaux zodiacs, hélicoptères et nos avions transportent presque tous les jours le matériel ainsi que le personnel pour l'identification.

Donc, il faut noter que l'Opération Transport marche et elle est très bien appréciée par nos partenaires ivoiriens. Nous continuerons de mettre à leur disposition tous nos moyens de transport.

Florent Nandjui (Attécoubé FM) : M Choi, durant votre dernière rencontre à New-York, vous avez félicité les acteurs de la vie politique de Côte d'Ivoire pour le processus de sortie de crise qui est enclenché et aujourd'hui dans vos statistiques, vous avez trouvé qu'il y a 4. 6 millions de personnes qui se sont fait identifiées et dans le courant 2009, ça peut être achevé ! Mais mon inquiétude, c'est que hier, en écoutant le président Fologo, dans le département de Sinematiali sur 39 centres d'identification, il y a 11 centres qui sont ouverts. Est-ce que vous ne pensez pas que ces données là puissent fausser vos calculs de prévision ?

YJC: Ma définition pour qualifier le processus d'identification, c'est que bien que lent, il y a des avancées solides. Nous avons aujourd'hui 4,6 millions d'identifiés. C'est une avancée historique et stratégique et sans incidents majeurs.

Je regrette qu'il y ait très peu d'appréciation aussi bien à l'intérieur de la Côte d'Ivoire qu'à l'extérieur du pays. C'est une avancée vraiment historique et stratégique. Qui aurait pensé, il y a un an, qu'on arriverait là où nous en sommes aujourd'hui? 4,6 millions de personnes identifiées sans incidents majeurs !! La question de l'ivoirité et de l'identification a troublé la vie politique en Côte d'Ivoire pendant presque deux décennies et elle sera résolue une fois pour toutes dans quelques semaines ! C'est une perspective vraiment encourageante, il faut reconnaître la signification de l'identification à sa juste valeur.

Donc, c'est pour cela que nous travaillons avec tous pour assister et obtenir que l'identification soit achevée au printemps 2009.

Cela sera une avancée historique et stratégique ! On ne parle pas de sa portée mais est significative et il faut reconnaître, il faut féliciter les institutions, les personnes, les dirigeants Ivoiriens qui ont travaillé pour que cela soit possible aujourd'hui.

PZ : Toujours sur votre dernière rencontre à l'ONU, le Conseil de Sécurité, après votre passage, a décidé dans sa résolution 1865 de réduire l'effectif militaire de l'ONUCI. J'aimerais savoir comment va se faire cette réduction, est-ce les gens déjà en place qui vont repartir ou leurs remplaçants qui ne vont pas arriver et quels sont les contingents qui sont concernés ?

YJC : D'abord la raison pour laquelle on va réduire, c'est grâce à vous ! Vous avez réalisé la paix et la stabilité dans votre pays, donc nous avons évalué que l'environnement était propice à la réduction d'un bataillon en 2009 ! Il n'y aura pas de remplaçants puisque c'est une réduction pure et simple. On vous remercie d'avoir réuni les conditions qui permettent de prévoir la réduction.

Il faut relever qu'il s'agit d'une décision plutôt rare dans les opérations de maintien de la paix, surtout avant les élections mais nous avons les moyens de renforcer notre capacité, pendant les périodes électorales. Nous allons avoir des renforts de la mission voisine pour assurer que le processus électoral se déroule dans un climat apaisé.

Merci bien, je vous souhaite bonne année et bonne journée.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole,

Tél. : +225-06203317 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-06203320

Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>